

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE



465528

Dénomination : 2 H.O
n° de gestion : 2011B00162
n° d'identification : 519 070 171
n° de dépôt : A2011/000737
Date du dépôt : 28/01/2011
Pièce : décision de l'associé unique du
31/12/2010

2 H.O
S.A.R.L. au capital de 1.000 €
Siège Social – 123 rue Garibaldi
69006 LYON
519.070.171 R.C.S. Lyon

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 DÉCEMBRE 2010

.../...

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, en application des nouveaux statuts de la Société, décide de nommer en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

Madame Delphine ANDRÉ
Née le 20 Mai 1966 à Nîmes (30)
De nationalité Française
Domiciliée Grand Chemin du Barrié - 13440 CABANNES

Madame Delphine ANDRÉ, en sa qualité de Présidente, assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et des pouvoirs que la Loi attribue expressément à la Collectivité des Associés.

A cet effet, l'Associé Unique lui délègue les pouvoirs d'action nécessaires à l'exercice de sa fonction et décide que la procédure interne de limitation des pouvoirs, prévue à l'article 17 des statuts, ne lui est pas applicable.

Madame Delphine ANDRÉ, en sa qualité de Président, est autorisée à consentir les subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Madame Delphine ANDRÉ a fait savoir par avance, qu'elle acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Président de la Société.

Madame Delphine ANDRÉ aura droit au remboursement sur état, certifié par elle, des frais de déplacement et débours faits en raison ou à l'occasion de ses fonctions.

.../...

DIXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes les formalités légales qu'il appartiendra, notamment le dépôt des documents aux Greffes du Tribunal de Commerce de Lyon.

Extrait certifié conforme des décisions de l'Associé Unique du 31/12/2010

Delphine ANDRÉ

Signature après mention

«Bon pour acceptation des fonctions de Président»

Bon pour acceptation des fonctions de Président.
